



***Your Trusted Partner in Cyprus***

***Tax Incentives for Expatriate  
and High Net Worth Individuals  
relocating to Cyprus***

**Les individus résidents fiscaux non domicilié à Chypre peuvent être exonérés d'impôts à Chypre sur leur revenu mondial de dividendes, gains en capital, intérêts et locatifs (des impôts étrangers peuvent être applicables).**

À la lumière des changements apportés au paysage fiscal international et des défis à venir, les entreprises et HNWI se concentrent sur la rationalisation de leurs opérations, base d'actifs et résidence fiscale à travers une considération prudente des juridictions qui leur offrent le statut le plus optimisé et efficace.

Le système fiscal de Chypre est probablement le meilleur des états de l'UE, offrant d'énormes opportunités aussi bien aux individus qu'aux corporations.

En ce qui concerne les individus, l'introduction du concept de résident fiscal non-domicilié est une rare opportunité d'obtenir une résidence fiscale dans le pays tout en bénéficiant d'un mélange d'exonération fiscale sur leurs revenus mondiaux.

## Imposition individuelle

### Résidence fiscale

Un individu est un résident fiscal de Chypre lorsqu'il/elle est présent à Chypre pendant une période supérieure à 183 jours sur une même année fiscale.

Alternativement un individu peut devenir résident fiscal de Chypre s'il :

- i) est domicilié(e) à Chypre pendant une période de 60 jours minimum, et
- ii) ne réside pas dans un autre état pendant une période supérieure à un total de 183 jours, et
- iii) n'est pas un résident fiscal d'un autre état, et
- iv) possède d'autres liens définis avec Chypre.

### Domicile

Le domicile d'un individu est ce lui de son père (à la naissance) ou de son choix. Par conséquent, un individu né d'un père non domicilié à Chypre est considéré comme n'étant pas domicilié à Chypre. Cependant, un individu non domicilié peut être considéré comme étant domicilié à Chypre s'il est résident fiscal de Chypre depuis au moins 18 des 20 années précédant l'année fiscale correspondante. Un individu né d'un père domicilié à Chypre peut aussi être qualifié de non domicilié à Chypre sous certaines conditions.

### Imposition

Un résident fiscal de Chypre est soumis aux impôts suivants:

- Impôt sur le revenu;
- Contribution spéciale pour la défense (SDC), payable sur les revenus d'intérêts, de dividendes ou locatif;
- Taxe sur les plus-values.

Les taux d'impôt sur le revenu du travail à Chypre varie entre 0% et 35% (les premiers 19500€ sont exonérés d'impôt), mais plusieurs exemptions sont accordées.

Un individu résident fiscal à Chypre mais «non domicilié» dans la République de Chypre est exempt de la SDC.

La taxe sur la plus-value est calculée au taux de 20%, uniquement sur la disposition des biens immobiliers sis à Chypre.

## Effet fiscal sur les résidents fiscaux non domicilié

**Revenu de dividendes:** les revenus de dividendes sont inconditionnellement exonérés d'impôt sur le revenu et de la SDC pour les résidents fiscaux «non domiciliés», résultant en un impôt NUL sur les revenus de dividendes (d'où qu'ils proviennent dans le monde).

**Revenus d'intérêts:** Le revenu d'intérêt «Passif\*» est inconditionnellement exonéré d'impôt sur le revenu et de SDC pour les résidents fiscaux «non domiciliés», résultant en un impôt NUL sur les revenus d'intérêts «passifs» (d'où qu'ils proviennent dans le monde).

**Revenu locatif:** Un revenu locatif est sujet à l'impôt sur le revenu (aux taux normaux moins 20% d'abattement) et de la SDC. Le revenu locatif est exonéré de SDV pour les résidents fiscaux «non domiciliés».

## Autres incitations fiscales notables

**Pas de retenue d'impôt:** Pas de retenues d'impôt sur les paiements de dividendes, intérêts et royalties (à certaines conditions) payés aux actionnaires / bénéficiaires non-résidents quelles que soient les dispositions ou l'existence même d'un traité de double taxation.

**Crédits d'impôts:** les crédits d'impôts octroyés pour les impôts subis à l'étranger sur le même revenu, quelles que soient les dispositions ou l'existence même d'un traité de double imposition – évitement d'une double imposition des revenus.

**Plus-value:** absence de plus-value sur les ventes d'actions, obligations, participations dans des sociétés et autres «titres». Absence aussi de plus-value sur la vente des biens immeubles situés en dehors de Chypre.

**Allègement pour les individus à salaire élevé qui prennent un emploi à Chypre:** 50% d'exemption sur le revenu imposable des individus non-résidents à salaire élevé qui démarrent un emploi et prennent résidence à Chypre si leur revenu est supérieur à €100 000 par an. Cette exonération est applicable pour une période de 10 ans.

**Allègement pour les individus non-résidents qui prennent en emploi à Chypre:** 20% exemption d'on sur le revenu imposable (limité à un montant maximum de €8550) pour les individus qui étaient résidents en dehors de Chypre avant la date de commencement de leur activité. Cette exonération est applicable pendant une période de 5 ans.

**Revenu du travail à l'étranger.** Exonération de 100% de la rémunération d'un individu résident fiscal de Chypre pour les services salariés rendus en dehors de Chypre pendant une période supérieure à 90 jours au cours d'une année fiscale à un employeur non résident fiscal de Chypre ou un établissement étranger permanent d'un employeur résident fiscal de Chypre.

**Retraite perçue par un individu résident pour un emploi passé exercer en dehors de Chypre:** Une retraite perçue pour un emploi passé exercé en dehors de Chypre est imposée à un taux de 5% sur le montant excédent €3420 (l'individu peut choisir d'être imposé au taux d'imposition normal).

**Exonération de 100% de tout montant forfaitaire perçu comme gratification de retraite, commutation de retraite, gratification de décès ou comme compensation consolidée pour décès ou blessure.**

**Exonération 100% de tout montant forfaitaire provenant d'assurance vie ou de fonds de prévoyance approuvés.**

**Absence de droits de succession, sur la fortune, d'impôt sur les successions ou sur les donations.**

\* Un revenu d'intérêts «Passif» n'est ni directement ni étroitement lié aux activités commerciales, c'est à dire un revenu de d'impôts à terme, épargne etc.

Please contact our team to find out more

Lorsqu'un individu pense à s'installer à Chypre, des conseils sur mesure doivent être obtenus aussi bien sur les implications fiscales chypriotes qu'étrangères d'une telle installation auprès de conseillers fiscaux professionnels.